# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Justin Laundrie
Justin.laundrie@forces.gc.ca

#### **Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

# Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

# Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT
CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES
À LA SÉCURITÉ.

# Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 2:00 PM EDT – 14 h (HAE)

On - le: 28 mars 2024 - March 28, 2024

Title - Titre	Solicitation No. – No de	
One (1) Surface Grinder – Rectifieuse plane	l'invitation W8486-249310/A	
Date of Solicitation – Date de l'invitatio	n	
27 February, 2024		
Address Enquiries to: - Adresser toute	es questions à :	
Justin Laundrie Justin.laundrie@forces.gc.ca		
Telephone No. – No de telephone	FAX No. – No de fax	
343-571-8929	N/A	
Destination		
Quality Engineering Test Establishment 45 Sacré-Cœur Blvd, Gatineau, QC J8X 1C6		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Centre d'essais techniques de la qualité

45, boul. Sacré-Cœur Gatineau (Qc) J8X 1C6

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

# Delivery Required – Livraison exigée See herein. Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur [Bidder to insert] Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) [Bidder to insert] Name – Nom Title – Titre Signature Date

# Table des matières

PARTIE	E 1 – INFORMATION GENERALE	4
1.1	EXIGENCES DE SÉCURITÉ	4
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
1.3	COMPTES RENDUS	
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX SOUMISSIONNAIRES	5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	TRANSMISSION ÉLECTRIQUE DES SOUMISSIONS	
2.3	QUESTIONS – APPEL D'OFFRES	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION	8
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2	MODALITÉS DE SÉLECTION	
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .	9
PARTIE	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	. 11
6.1	EXIGENCES DE SÉCURITÉ	11
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	CONDITIONS GÉNÉRALES	
6.5 6.6	MODALITÉS DU CONTRAT	
6.7	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS DE FACTURATION	
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	LOIS APPLICABLES	
6.11	PRIORITÉ DES DOCUMENTS	.17
6.12	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.13	Assurance	
6.14		
	ASSURANCE DE LA QUALITÉ	
6.16	RESSORTISSANTS ÉTRANGERSPUBLICATIONS TECHNIQUES EXISTANTES – TRADUCTION	
6.18		
	RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS	
	REPRISE	
ANNEX	(E « A »	. 20
ÉNO	NCÉ DES TRAVAUX	20
ANNEX	(E B	. 42
BARI	ÈME DE PRIX	42

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3	43
ANNEXE « C »	45
LISTE DE VÉRIFICATION RELATIVE AUX EXIGENCES DE SÉCURITÉ	45
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE L'APPEL D'OFFRES	48
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES	48
ANNEXE « E »	49
FORMULAIRE DU FABRICANT D'ORIGINE	49

# PARTIE 1 – INFORMATION GÉNÉRALE

## 1.1 Exigences de sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'un organisme valable, comme indiqué à la partie 6 (clauses du contrat subséquent);
  - (b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité, comme indiqué à la partie 6 (clauses du contrat subséquent);
  - (c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- 2. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de la sécurité industrielle</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/aiprp-atip/efvp-pia/prgsecind-indsecprg-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/aiprp-atip/efvp-pia/prgsecind-indsecprg-fra.html</a>).

#### 1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe « A » (énoncé des travaux).

# 1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ceux-ci devraient le faire auprès de l'autorité contractante au cours des 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats. Les comptes rendus peuvent être présentés par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions des accords commerciaux suivants.

- Accord de libre-échange Canada-Chili
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni
- Accord de libre-échange canadien
- Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une proposition s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2022-06-08), *Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels*, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions, en fait partie intégrante et a été soumis aux modifications suivantes.

- a) La section 02, Numéro d'entreprise approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.
- b) La section 20(2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) La sous-section 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

Faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée dans sa totalité.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier.

#### 2.1.1 Problèmes techniques touchant l'acheminement des soumissions

Sauf avis contraire aux sections (05), (06) ou (08) des instructions uniformisées, si un soumissionnaire a entrepris la transmission de sa proposition par voie électronique (télécopieur, Service Connexion de la Société canadienne des postes ou autre service en ligne) avant l'heure et la date de clôture de la demande de propositions, mais que des problèmes techniques empêchent le gouvernement du Canada de recevoir ou de déchiffrer ladite proposition intégralement avant la date butoir, le gouvernement du Canada peut néanmoins accepter intégralement cette offre si le soumissionnaire peut fournir l'une ou l'autre des preuves suivantes :

- (i) il a communiqué avec le gouvernement du Canada avant l'heure et la date de clôture de la demande de propositions, afin de régler tout problème technique;
- (ii) les propriétés électroniques du ou des documents de soumission indiquent clairement que tous les composants de la proposition ont été préparés avant l'heure et la date de clôture de la demande de propositions.

#### 2.1.2 Intégralité des soumissions

Après la date et l'heure de clôture de la présente demande de soumissions, le gouvernement du Canada évaluera l'intégralité de la proposition. Cette évaluation ne visera qu'à déterminer si l'information figurant dans la soumission est accessible, consultable et/ou décodable. Elle ne consistera qu'à évaluer l'intégralité de la soumission, non pas son contenu ni sa conformité à toute norme ou à l'ensemble des exigences pertinentes. Le gouvernement du Canada permettra aux soumissionnaires de présenter toute information jugée manquante ou incomplète au terme de l'évaluation, dans les deux jours ouvrables en suivant un préavis.

#### 2.2 Transmission électrique des soumissions

Les soumissions doivent être présentées électroniquement, par courriel, à l'autorité contractante et au plus tard à la date et à l'heure suivantes : <u>justin.laundrie@forces.gc.ca</u>; 28 mars 2024, 14 h (HNE).

Aucune soumission papier ou sur support électronique ne sera acceptée en raison de la nature de l'appel d'offres.

# 2.3 Questions - Appel d'offres

Toute question doit être formulée par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'appel d'offre, soit le 28 mars 2024. Les questions posées après cette date pourraient ne faire l'objet d'aucune réponse.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient s'efforcer de formuler des questions suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le gouvernement du Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, il peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Il peut ne pas répondre aux questions dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant celui de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, ils reconnaissent que les lois applicables indiquées leur sont acceptables.

#### 2.5 Option de visite du site

Il est recommandé aux soumissionnaires ou à leur représentant de visiter la propriété où le travail devra être exécuté. Des mesures ont été prises en vue d'une visite des lieux, au MDN, CETQ Approvisionnement, 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Qc), J8X 1C6, le 19 mars 2024 La visite commencera 13 h HNE, dans les pièces C-2119 et 2-C119.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 18 mars, 2024 à 16h pour confirmer leur participation et fournir le nom de la ou des personnes qui participeront à la visite

du site. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'y enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ne seront pas privés du droit de présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux seront inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions de préparation

Le gouvernement du Canada souhaite que les soumissionnaires présentent leur proposition en sections distinctes, comme suit.

Section I: soumission technique

Section II: soumission financière

Section III: certification

Aucune soumission papier ou fournie sur support électronique ou par télécopieur ne sera acceptée en raison de la nature de l'appel d'offres.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent indiquer leurs prix dans la pièce jointe 1 de la partie 3, cas dans lequel ils doivent inclure cette pièce dans leur soumission financière.

#### Section I: soumission technique

Dans cette section, les soumissionnaires devraient expliquer et montrer comment leur proposition satisfait les exigences pertinentes et comment ils comptent exécuter les travaux demandés.

#### Section II: soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter celle-ci comme suit.

Prix fixes, rendus droits acquittés au MDN, CETQ Approvisionnement, pièce C1113, quai 7/8, 45, boul. Sacré-Cœur, Gatineau (Qc), J8X 1C6, taxes applicables en sus. La somme des taxes applicables doit être indiquée séparément.

Les prix doivent figurer en dollars canadiens dans les soumissions.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures - Soumissions

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe « D » (instruments de paiement électronique) pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe « D » (instruments de paiement électronique) n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation d'instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), fluctuation du taux de change.

## Section III: certifications

Les soumissionnaires doivent présenter les certifications et l'information supplémentaire demandées à la partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble du besoin indiqué dans l'appel d'offres, y compris les critères techniques et d'évaluation financière.
- (b) Elles seront évaluées par une équipe composée de représentants du gouvernement du Canada.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Les soumissions doivent respecter les critères techniques obligatoires décrits à la pièce jointe 1 de l'annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Prix fixes, rendus droits acquittés au MDN, CETQ Approvisionnement, pièce C1113, quai 7/8, 45, boul. Sacré-Cœur, Gatineau (Qc), J8X 1C6, taxes applicables en sus. La somme des taxes applicables doit être indiquée séparément.

#### 4.2 Modalités de sélection

Pour être jugée admissible, une soumission doit satisfaire toutes les exigences de l'appel d'offres. La soumission retenue et recommandée aux fins d'octroi d'un contrat consistera en celle présentant le prix évalué le moins élevé pour l'ensemble des articles.

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Les attestations que les soumissionnaires fournissent au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. Sauf avis contraire, le gouvernement du Canada déclarera qu'une soumission n'est pas recevable ou qu'un entrepreneur est en situation de manquement s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si ce dernier ne répond pas à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa proposition sera jugée inadmissible ou un manquement aux termes du contrat sera déclaré.

# 5.1 Attestations à joindre aux soumissions

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations suivantes dûment remplies dans leur proposition.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration d'infractions ayant donné lieu à une condamnation

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site web des <u>formulaires du régime d'intégrité</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous doivent être joints à la soumission (mais ils peuvent être fournis plus tard séparément). Si l'une des attestations exigées ou les renseignements supplémentaires requis ne sont pas fournis conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour les fournir. Si le soumissionnaire ne les fournit pas dans le délai prévu, sa soumission sera déclarée inadmissible.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le fournisseur doit présenter la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui, ni aucun membre de la coentreprise si le soumissionnaire en constitue une, n'est nommé dans la « <u>Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux</u> » (PCF) figurant au bas du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html).</u>

Le gouvernement du Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou un membre de la coentreprise si la soumission est présentée à titre de coentreprise, figure sur la « <u>Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le PCF</u> » au moment de l'attribution du contrat.

# 5.2.3 Exigences de sécurité – Documentation exigée

Conformément aux <u>exigences du Programme de sécurité des contrats</u> de Services publics et Approvisionnement Canada (<a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html</a>), le soumissionnaire doit fournir un formulaire de demande d'inscription au Programme de sécurité des contrats dûment rempli pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité. Comme il est indiqué plus haut, les soumissionnaires qui ne fournissent pas tous les renseignements requis, à la clôture de l'appel d'offres, pourront fournir l'information manquante dans un délai fixé par l'autorité contractante et dans le formulaire de demande d'inscription. Si ces renseignements ne sont pas fournis dans le délai établi par l'autorité contractante (y compris toute prorogation qu'elle aura accordée à sa discrétion), ou si le Canada a besoin d'autres renseignements de la part du soumissionnaire relativement à l'évaluation de la demande d'autorisation de sécurité (c.-à-d. des renseignements qui ne sont pas exigés par le formulaire de demande d'inscription), le soumissionnaire sera tenu de soumettre ces renseignements dans le délai prescrit par l'autorité contractante, lequel se chiffrera au moins à 48 h. Si, à quelque moment que ce soit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements requis dans les délais fixés par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non conforme.

#### 5.2.4 Attestations supplémentaires préalables à l'attribution du contrat

L'entrepreneur doit fournir l'attestation demandée à l'annexe « E ».

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat qui découlent de la demande de soumissions et en font partie.

#### 6.1 Exigences de sécurité

#### 6.1.1 EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN

Les exigences suivantes relatives à la sécurité (la LVERS et les clauses connexes du PSI) s'appliquent au contrat et en font partie.

- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée dans le cadre du Programme de Sécurité des Contrats (PSC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ EN VIGUEUR, délivrée ou approuvée dans le cadre du PSC de TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans autorisation écrite préalable fournie dans le cadre du PSC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur doit respecter les dispositions de ce qui suit :
  - a) Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu) reproduite ci-joint à l'annexe C;
  - b) Manuel de la sécurité industrielle (dernière version).

# 6.1.2 EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN

L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS canadien est chargée d'évaluer la conformité de l'entrepreneur aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent a l'entrepreneur étranger destinataire, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrites dans le contrat ultérieure.

- l'Entrepreneur étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution de le contrat, tenir une équivalence à une vérification d'organisation désignée (VOD), délivrée par l'ADS canadien comme suit :
  - L'entrepreneur étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
  - ii. L'entrepreneur étranger destinataire ne doit pas entreprendre les travaux, fournir les services ou assurer toute autre prestation tant que l'Administration désignée en matière de sécurité au Canada (ADS canadien) n'a pas confirmé

le respect de toutes les conditions et exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat. L'ADS canadien donne cette confirmation par écrit **l'entrepreneur** étranger destinataire. Un Formulaire d'attestation remis par l'ADS canadien **a 'entrepreneur** étranger destinataire permettra de confirmer la conformité et l'autorisation de fournir les services prévus.

- iii. L'entrepreneur étranger destinataire proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) (le cas échéant) qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le contrat. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et les partenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution de le contrat.
- iv. **L'entrepreneur** étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des lieux à accès restreint au Canada, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
  - a. Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution du contrat;
  - b. Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans les États-Unis Amérique, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadien.
  - c. L'entrepreneur étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadien et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé; et
  - d. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser l'accès aux sites à accès restreint a **l'entrepreneur** étranger destinataire pour cause.
- 2. L'entrepreneur étranger destinataire exigeant aux sites à accès restreint en vertu du présent contrat, doit présenter une demande pour l'accès au site au Dirigeant principal de la sécurité du ministère de Ministère de la Défense Nationale.
- 3. Les sous-traitances comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribuées sans l'autorisation écrite préalable de l'ADS canadien.
- 4. Tous les contrats de sous-traitance attribués à un entrepreneur étranger destinataire ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de l'AVD canadienne afin de confirmer les exigences de sécurité à imposer a l'entrepreneur.
- **5.** L'entrepreneur étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe C.

#### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé de l'annexe A.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre figurent dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.4 Conditions générales

Clause 2010A (2022-12-01), « Conditions générales : biens (complexité moyenne) ».

a. Modification de la définition de ministre

Les termes « Canada », « Couronne », « État », « Sa Majesté » ou « gouvernement » désignent Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### 6.4.1 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel.

4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence.

La section 1 des conditions générales supplémentaires 4003 15 est modifiée en remplaçant la période de 90 jours par une période de 12 mois. Toutes les autres dispositions de la section sur la garantie demeurent en vigueur.

<u>4004</u> (2013-04-25) Conditions générales supplémentaires – Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence.

Ces conditions s'appliquent au contrat et en font partie.

# 6.4.2 Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances

- L'entrepreneur déclare et garantit, autant qu'il sache, que ni lui ni le gouvernement du Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux et que le gouvernement du Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- 2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le gouvernement du Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le gouvernement du Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du gouvernement du Canada dans tout litige où ce dernier est parti, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le gouvernement du Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.
- 3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que, selon le cas :
  - a. le gouvernement du Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat;
  - b. le gouvernement du Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur aux termes du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat, dans les spécifications du fabricant ou dans un autre document);
  - c. l'entrepreneur a utilisé du matériel, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le gouvernement du Canada (ou par une personne autorisée par le Canada);
  - d. l'entrepreneur a utilisé un équipement ou un logiciel particulier qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si un tiers prétend que ce matériel ou ce logiciel fourni aux termes du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du gouvernement du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le gouvernement du Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes »; l'entrepreneur se doit d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi

l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le gouvernement du Canada.

- 4. Si quiconque allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le gouvernement du Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit immédiatement prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :
  - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au gouvernement du Canada de continuer à utiliser la partie des travaux qui constitue censément une infraction:
  - modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat;
  - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le gouvernement du Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le gouvernement du Canada peut choisir de l'obliger à adopter la mesure c) ou toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux constituant censément une infraction, auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au gouvernement du Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

#### 6.5 Modalités du contrat

#### 6.5.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être fournis au cours des 36 semaines suivant la date d'octroi du contrat.

#### 6.5.2 Instructions d'expédition

1. Les biens livrés rendus droits acquittés, Incoterms 2010, doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Incoterms 2010, rendus droits acquittés, A/S entrepôt d'approvisionnement du CETQ, quai 7, pièce C-1113, 45, boul. Sacré-Cœur, Gatineau (Qc), J8X 1C6.

# 6.6 Autorités

#### 6.6.1 Autorité contractante

Celle affectée au contrat est la suivante.

Nom: Justin Laundrie

Titre : Spécialiste en acquisition et soutien du matériel

Organisation : ministère de la Défense nationale

Direction: DAAT 9-2-1

Adresse: 101, promenade du Colonel-By, Ottawa (Ont.) K1A 0K2

Téléphone: 343-571-8929

Courriel: justin.laundrie@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par celle-ci. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus par suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.6.2 Autorité technique

Celle a	affectée au contrat est la suivante : [à inscrire lors de l'octroi du contrat].
Nom :	
Titre:	<del></del>
Organ	isation :
Adress	se :
Téléph	none :
Téléco	none :
Courri	el :
du cor au cor chang	rité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertuntrat. Elle est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus ntrat. On peut discuter des questions techniques avec celle-ci, mais elle ne peut autoriser aucun ement touchant la portée des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.
6.6.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre :	[à inscrire lors de l'octroi du contrat]
	isation:
Adress	
Télénk	none:
Téléco	ppieur:
Courri	el :
6.7	Paiement
6.7.1	Modalités de paiement
payé ι	mplit de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera un prix unitaire fixe, comme indiqué à l'annexe B, soit une somme totale de\$ [ à re lors de l'octroi du contrat]. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en
modifie	uvernement du Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ni toute cation ou interprétation des travaux, sauf si le  ou les changements, modifications ou interprétations é approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
6.7.2	Paiement unique
Guide	des CCUA, section H1000C (2008-05-12), paiement unique.
6.7.3	Paiement électronique de factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un ou l'autres des instruments de paiement électronique suivants : *[à inscrire lors de l'octroi du contrat]*.

# 6.8 Instructions de facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des conditions générales. Aucune factures ne doit être soumise avant que tous les travaux y figurant n'aient été complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

un (1) exemplaire doit être envoyé par courriel à l'autorité contractante identifiée à la section « Autorités » du contrat.

#### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec son offre ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que sa coopération constante quant à la présentation de renseignements supplémentaires, représentent des conditions du contrat, dont toute non-conformité constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent être vérifiées par le gouvernement du Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en/au/à \_\_\_\_\_\_, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois. [À inscrire lors de l'octroi du contrat]

#### 6.11 Priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste prévaut sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- (a) articles de la convention;
- (b) conditions générales supplémentaires <u>4001</u> (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel;
- (c) conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
- (d) conditions générales supplémentaires <u>4004</u> (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (e) <u>2010A</u> (2022-12-01), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- (f) annexe A (énoncé des travaux);
- (g) annexe B (barème de prix);
- (h) annexe C (liste de vérification des exigences de sécurité);
- (i) soumission de l'entrepreneur datant du \_\_\_\_\_ [à inscrire lors de l'octroi du contrat].

#### 6.12 Contrat de défense

Guide des CCUA, clause A9006C (2012-07-16), Contrat de défense.

#### 6.13 Assurance

Guide des CCUA, clause G1005C (2016-01-28), Assurance.

#### 6.14 Exigences d'emballage

L'entrepreneur doit préparer la livraison du ou des articles 1-4 conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes, *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du ministère de la Défense nationale (MDN) en matière d'emballage commercial du fabricant.

```
Guide des CCUA, clause <u>D2000C</u> (2007-11-30), Marquage. Guide des CCUA, clause <u>D2001C</u> (2007-11-30), Étiquetage.
```

Guide des CCUA, clause D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois.

Guide des CCUA, clause <u>D6010C</u> (2007-11-30), Palettisation

#### 6.15 Assurance de la qualité

Guide des CCUA, clause <u>D5545C</u> (2019-05-30), ISO 9001:2008, Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C).

#### 6.16 Ressortissants étrangers

Guide des CCUA, clause <u>A2000C</u> (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien). Guide des CCUA, clause <u>A2001C</u> (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger).

#### 6.17 Publications techniques existantes – Traduction

L'entrepreneur accorde au gouvernement du Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable et libre de redevances pour la traduction et la reproduction en tout ou en partie, pour l'usage exclusif du gouvernement, des publications techniques fournies avec l'équipement livré dans le cadre du contrat. Les droits d'auteur des traductions effectuées par le gouvernement du Canada ou par des entrepreneurs indépendants engagés par ce dernier appartiendront au gouvernement du Canada.

Outre les copies qui doivent être livrées avec l'équipement, un (1) exemplaire électronique de chaque publication doit être envoyé à l'adresse suivante : **[à inscrire lors de l'octroi du contrat]**.

# 6.18 Inspection et acceptation

L'autorité technique est responsable de l'inspection. Tous les rapports, produits livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable de l'inspection ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences du contrat et ne sont pas satisfaisants selon le responsable de l'inspection, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, entièrement aux frais de l'entrepreneur, avant d'en recommander le paiement.

#### 6.19 Règlement de différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête à propos des travaux pendant et après le contrat.
- (b) Les parties s'engagent à se consulter et à coopérer dans le cadre de l'exécution du contrat. Elles s'engagent également à informer rapidement l'autre partie ou les autres parties concernées et à tenter de résoudre les problèmes ou les différends qui peuvent survenir.
- (c) Si les parties ne parviennent pas à résoudre un différend par la consultation et la coopération, elles conviennent de consulter une tierce partie neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de le résoudre.
- (d) Les options de services de règlement extrajudiciaire des différends se trouvent sur le site Web Achats et ventes du gouvernement du Canada, sous la rubrique « Règlement des différends ».

#### 6.20 Reprise

#### 6.20.1 État et inspection des biens

(a) Tout bien constituant une reprise est offert « tel quel, sur place ». Sa description repose sur les meilleurs renseignements dont le MDN dispose. Ce dernier ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la nature, au caractère, à la qualité, au poids, à la taille ou à la description du bien, ni à son état ou utilité pour un usage ou une fin quelconque.

- - (b) Le bénéficiaire d'une reprise aura toute la liberté d'inspecter les biens et d'en vérifier complètement l'état.
  - (c) Tout bien offert en reprise sera libre de tout privilège et de toute charge.

#### 6.20.2 Titre et risque de perte

- (a) Tout risque de perte ou de dommage et toute autre responsabilité lié au bien sont assumés par le bénéficiaire de la reprise lorsque le titre du bien lui est transféré.
- (b) Le titre du bien est transféré au bénéficiaire de la reprise lorsque :
  - i. ce dernier ou l'un de ses représentants reçoit le bien, conformément au plan de retrait pertinent.
- (c) Une fois que le titre du bien lui a été transféré, le bénéficiaire de la reprise assume tout risque s'y rattachant.

#### 6.20.3 Limite de responsabilité et indemnité

- (a) Le gouvernement Canada, ses fonctionnaires, ses mandataires et leurs sous-traitants ou fournisseurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des pertes et des dommages subis par le bénéficiaire de la reprise, ni des coûts, des frais et des responsabilités imposés ou engagés par le bénéficiaire de la reprise, si ces derniers sont associés de quelque façon que ce soit à l'exécution ou à la non-exécution de l'entente, sauf si les pertes, dommages, coûts, frais et responsabilités sont le fait, en tout ou en partie, de la négligence grave ou de l'inconduite volontaire du gouvernement du Canada, de ses fonctionnaires, de ses mandataires ou de leurs sous-traitants ou fournisseurs.
- (b) Le bénéficiaire de la reprise indemnise le gouvernement du Canada, ses fonctionnaires, ses mandataires et leurs sous-traitants ou fournisseurs, à l'égard de tous les dommages-intérêts ou frais subis par eux collectivement ou individuellement, et de toute action, réclamation, poursuite ou autre procédure dirigée contre eux collectivement ou individuellement, à tout moment, en raison :
  - i. de préjudice corporel (dont tout préjudice entraînant la mort) ou de la perte ou de l'endommagement du bien d'autrui qui peuvent résulter, ou dont on allègue qu'ils résultent partiellement ou intégralement de l'exécution ou de la non-exécution de l'entente par le bénéficiaire de la reprise et/ou ses fonctionnaires, ses mandataires et leurs sous-traitants ou fournisseurs;
  - ii. de préjudice causé d'une manière quelconque par l'utilisation des biens par le bénéficiaire de la reprise après leur retrait par ce dernier.
- (c) Le présent article ainsi que toute autre disposition de l'entente subsisteront à la fin, à l'expiration ou à l'annulation de l'entente.

#### ANNEXE « A »

# **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

# **PORTÉE**

# 1.1. Objet

1.1.1. Le présent énoncé des travaux (EDT) vise à définir les exigences techniques concernant le retrait et l'élimination d'une rectifieuse plane NICCO existante, de même que la livraison et l'installation d'une nouvelle rectifieuse plane et la prestation d'une formation pertinente.

# 1.2. Contexte

1.2.1 Le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) constitue une unité de campagne des Forces armées canadiennes (FAC) chargée de fournir à ces dernières et au ministère de la Défense nationale (MDN) des services technologiques spéciaux d'étude et d'essai, afin d'appuyer la prise de décisions techniques durant toutes les phases d'acquisition et de soutien liées à du matériel. Le CETQ fournit des services de conseil et de consultation techniques, d'évaluation, d'étude et d'analyse de matériel, ainsi que d'étalonnage et de mesure, dans les domaines du génie mécanique et des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences métrologiques et de l'imagerie.

#### 1.3. Terminologie

c.a.	Courant alternatif
CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité
CNO	Commande numérique par ordinateur
Code G	Emplacement géométrique programmable sur un plan à coordonnées X et Y
CSA	Association canadienne de normalisation
EDT	Énoncé des travaux
FAC	Forces armées canadiennes
IN	Imprimerie nationale
MDN	Ministère de la Défense nationale
mm	Millimètre
tr/min	Tours par minute
V en c.a.	Volts en courant alternatif

Tableau 1-1 - Sigles et acronymes

#### 2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1. Le présent EDT est visé par la dernière version des normes, des références et des documents suivants :
  - (a) Code canadien de l'électricité.

# 3. EXIGENCES

# 3.1. Portée des travaux

# 3.1.1. Celle-ci comprend ce qui suit :

- (a) mise hors service, déconnexion, retrait et reprise de la rectifieuse plane existante (identifiée à la figure 3-1 et au tableau 3-1);
- (b) livraison, installation, mise à l'essai et mise en service d'une nouvelle rectifieuse plane présentant une commande numérique par ordinateur (CNO) et des commandes manuelles;
- (c) nettoyage des lieux, ainsi que retrait et élimination de l'emballage et des débris;
- (d) formation sur le nouvel équipement destinée à au plus six (6) membres du personnel du CETQ.













Figure 3-1 Rectifieuse plane NICCO existante

Rectifieuse plane existante (toutes les mesures sont approximatives) Tableau 3-1 NSG-6H Numéro de modèle G3603 Numéro de série Nicco Machine Tool Co. Ltd. (Japon) Fabricant Fournisseur Ferro Technique Ltd. (Montréal) Date de fabrication Inconnue (on suppose vers les années 1990) Numéro de nomenclature de 3415-21-AAA-8322 ľOTAN Hauteur totale 1860 mm (73,2 po) Profondeur totale 1280 mm (50,4 po) Largeur totale 2190 mm (86,2 po) 2270 kg (5000 lb) Poids net

## 3.1.2. L'équipement comprend :

- (a) une (1) rectifieuse plane à commande numérique par ordinateur (CNO);
- (b) un (1) ensemble d'accessoires (comme indiqué au paragraphe 3.1.5).

#### 3.1.3. Exigences générales

- 3.1.3.1. L'entrepreneur doit fournir une solution « clé en main » qui comprend ce qui suit : dispositifs connexes, matériel de connexion/d'alimentation électrique, boîtes de déconnexion, transformateurs (suspendus au plafond), canalisations pneumatiques, câbles, étiquettes, matériaux, personnel de déplacement d'équipement lourd, main-d'œuvre de conception, de fabrication, d'assemblage, d'installation et de mise en service du nouvel équipement, de même que de formation à son sujet.
- 3.1.3.2. L'entrepreneur doit planifier et assurer le transport de l'ancien équipement depuis son emplacement actuel, ainsi que son chargement sur un véhicule à sa disposition, aux fins d'élimination. Il doit également planifier et assurer le transport du nouvel équipement depuis son véhicule de livraison jusqu'au site d'installation.
- 3.1.3.3. Avant toute livraison, l'utilisation de tous les composants électriques de l'équipement doit avoir été homologuée ou approuvée conformément à la partie 1 du Code canadien de l'électricité, par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes. Par conséquent, les composants électriques de l'équipement doivent être conformes aux exigences pertinentes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et présenter une marque d'homologation de la CSA applicable au Canada, sur un autocollant apposé sur le ou les articles livrés.
- 3.1.4. La rectifieuse plane doit avoir été fabriquée de façon à présenter les fonctions et à respecter les spécifications suivantes :
  - (a) colonne à base prolongée aux fins de support d'une poupée de type C;
  - (b) base de colonne et de table moulée en une seule pièce, et aucune tête porte-meule en surplomb;
  - (c) axe transversal à course longue sur une structure de table pleine de type T;
  - (d) glissière transversale prolongée sous la table, sans saillie de table sur toute la longueur de course;
  - (e) déplacement de la table complètement guidé par des glissières en V double grattées à la main;
  - (f) alimentation longitudinale par servomécanisme et vis à billes;
  - (g) systèmes de rétroaction par échelles linéaires en verre, selon des axes transversal et vertical (résolution d'au moins 0,000002 po);

- (h) dispositif de refroidissement autonome qui assure une température stable de la tête porte-broche moulée selon une tolérance de ± 0,1 °C (le dispositif doit pouvoir être installé dans l'espace disponible, avec la rectifieuse plane);
- (i) système de refroidissement et d'aspiration de poussière comprenant un éliminateur de gouttelettes, un séparateur magnétique et un filtre à lit de papier;
- (j) compatibilité avec l'alimentation en air comprimé du bâtiment (120 lb/po²), si la rectifieuse plane en nécessite une;
- (k) axe vertical à glissière linéaire d'une exactitude de 0,000004 po (0,1 μm);
- (I) enceinte complète à portes qui se verrouillent l'une à l'autre et à dessus ouvert, afin de faciliter l'utilisation d'une grue d'atelier servant à travailler des pièces lourdes;
- (m) servocommandes et servomoteurs de déplacement axial (unités d'entraînement non hydrauliques);
- (n) fonctionnement par CNO;
- (o) volants de positionnement manuel de la table et de la meule;
- (p) réservoir d'huile interne;
- (q) surface de travail de la table mesurant au moins 15,0 po de longueur sur 30,0 po de largeur;
- (r) poids sur la table (y compris le mandrin) atteignant 1000 lb;
- (s) mandrin électromagnétique à contrôle variable;
- (t) mandrin mesurant au moins 31,0 po de longueur sur 15,0 po de largeur;
- (u) déplacement longitudinal d'au moins 39 po;
- (v) débit d'alimentation longitudinale réglable d'au moins 10 à 125 pi/min;
- (w) déplacement transversal d'au moins 17 po;
- (x) débit d'alimentation transversale rapide réglable (sans coupage) d'au moins 5 à 175 pouces/min;
- (y) débit d'alimentation transversale par poignée de réglage d'au moins 0,0005 à 0,375 po/tr;
- (z) intervalles d'alimentation transversale d'au moins 0,00001 po;
- (aa) hauteur centrale de la broche depuis la table colonne d'au moins 27,0 po d'hauteur;
- (bb) débit d'alimentation rapide réglable de la tête porte-meule (sans coupage) d'au moins 5 à 75 pouces/min;
- (cc) débit d'alimentation de la tête porte-meule par poignée de réglage d'au moins 0,0005 à 0,15 po/tr;
- (dd) intervalles d'alimentation de la tête porte-meule d'au moins 0,00001 po;
- (ee) caractéristiques et fonctions de meulage cylindrique :
  - a. base d'acier pour outils renforcés et meulés;
  - b. meulage de pièces entre des centres d'au plus 7 po de longueur;
  - c. meulage et vérification de pièces selon une lecture totale de 0,00005 po;
  - d. moteur refroidi par ventilateur;
  - e. poulie à vitesse réglable;
  - f. centres d'acier interchangeables pour outils renforcés;

- - g. réglage de cône de contre-poupée;
  - h. réglage de position de contre-poupée et de poupée fixe;
  - i. centre de poupée fixe sur piston coulissant facilitant le chargement de pièces;
  - j. porte-outil diamant intégré permettant un dressage rapide des meules;
  - vutil diamant recommandé par le fabricant aux fins d'utilisation dans le porte-outil diamant;
  - I. déconnexion par interrupteur (*on/off*) de cloison aux fins de fixation d'accessoires de meulage.
- 3.1.5. La rectifieuse plane doit comprendre les accessoires et les pièces suivantes :
  - (a) un (1) ensemble de flasques de meule installés (deux (2) flasques par ensemble);
  - (b) quatre (4) ensembles supplémentaires de flasques de meule;
  - (c) un (1) extracteur de flasque de meule;
  - (d) deux (2) meules d'au moins 14 po de diamètre;
  - (e) un (1) dresseur de meule à pointe de diamant;
  - (f) un (1) dispositif d'équilibrage de meule;
  - (g) un (1) dispositif d'équilibrage manuel à support d'équilibrage;
  - (h) une (1) sonde de mesure installée à trois (3) axes (X-Y-Z);
  - (i) une (1) prise de 120 V;
  - (j) un (1) ensemble de blocs, d'écrous et de boulons de mise à niveau;
  - (k) un (1) coffre à outils recommandés par le fabricant;
  - (I) un (1) racloir de table recommandé par le fabricant.
- 3.1.6. Le moteur de broche doit être conforme aux exigences physiques et de rendement suivantes :
  - (a) puissance d'au moins 9,5 HP;
  - (b) vitesse présentant une plage d'au moins 400 à 2500 tr/min;
  - (c) vitesse réglable par l'opérateur selon au moins dix (10) intervalles, dans la plage de vitesse;
  - (d) affichage de la vitesse;
  - (e) instrument de mesure de charge à affichage distinct de celui de l'écran de commande.
- 3.1.7. Si une alimentation en air externe s'avère nécessaire, cette dernière doit être rattachée à une source d'air de bâtiment de 120 lb/po² et fonctionner à partir de celle-ci.
- 3.1.8. La rectifieuse plane doit respecter les exigences d'espace suivantes.
  - (a) Espace de plancher disponible maximale : 168 po de longueur sur 130 po de largeur sur 100 po d'hauteur.
  - (b) Poids net: au moins 10 000 lb.
  - (c) Poids net: au plus 12 000 lb.

- Les commandes de la rectifieuse plane doivent être conformes aux exigences de rendement 3.1.9. ci-après:
  - CNO FANUC 32i-B à interface; (a)
  - (b) interface sous Windows;
  - (c) panneau de commande comportant un écran en couleurs;
  - panneau de commande mesurant au plus 10 po d'épaisseur; (d)
  - panneau de commande qui bascule, aux fins de chargement de matériaux; (e)
  - (f) clavier d'entrée manuelle de données;
  - clés à membrane: (g)
  - (h) intervalle de programmation d'au moins 0,000004 po:
  - (i) programmation conversationnelle sur le panneau de commande comportant un affichage en temps réel de la roue et des fonctions d'entrées de programmation de code G se rapportant aux pièces;
  - (j) préparation de tâches et configuration de la rectifieuse plane de type intégré comprenant ce qui suit :
    - création et actualisation de bibliothèques de gestion de données de meule a. présentant au moins dix (10) configurations de meule;
    - b. enregistrement de coordonnées de meule;
    - enregistrement de position de dresseur; C.
    - d. programmation de toutes les fonction de dressage;
    - programmation de toutes les fonction de meulage; e.
    - f. programmation de toutes les fonction de sonde;
    - paramètres de rétroaction et de mesure de type automatique; g.
    - programmation de cycles préétablis aux fins de travaux multiples.
- 3.1.10. La rectifieuse plane doit fonctionner selon les cycles de meulage suivants :
  - meulages multiples d'après au moins quatre (4) zones de course distinctes se prêtant à (a) diverses pièces, dans chacune des zones, lesquelles doivent présenter des tracés de travail programmés uniques;
  - (b) cycle de meulage longitudinal (avant et arrière);
  - cycle de meulage de contour; (c)
  - (d) cycle de meulage par poinçon à épaulement;
  - (e) cycles de meulage à fente égale et inégale;
  - dressage et meulage de type conique selon un angle établi; (f)
  - dressage et meulage de type circulaire d'après un arc établi. (g)

- 3.1.11. Le logiciel de commande intégré doit consister en un programme composé des cycles de meulage suivants :
  - (a) meulage de finition longitudinal standard;
  - (b) meulage longitudinal en cours de saut rapide à l'emplacement de meulage suivant d'une pièce;
  - (c) meulage de fente à profondeur égale;
  - (d) meulage de fente à profondeur inégale;
  - (e) meulage selon un tracé;
  - (f) meulage de contour;
  - (g) meulage cylindrique;
  - (h) meulage polyvalent;
- 3.1.12. La rectifieuse plane doit présenter les fonctions suivantes :
  - (a) sondage effectué d'après trois (3) axes, verticalement et transversalement, afin de respecter des spécifications d'exactitude particulière dans chaque direction;
  - (b) sondage avant, pendant et après le meulage à compensation automatique (mesure du travail, comparaison des résultats selon une valeur de référence et meulage de suivi automatique aux fins de correction, si le travail ne respecte pas la tolérance);
  - (c) cycles de mesure établis par l'utilisateur;
  - (d) résolution de mesure de sondage d'au moins 0,000002 po.
- 3.1.13 Exigences d'alimentation:
- 3.1.13.1 L'entrepreneur doit rattacher la nouvelle rectifieuse plane à l'une des connexions électriques existantes suivantes:
  - (a) bloc d'alimentation de 208 V en c.a. / 3 phases / 60 Hz, 70 A; ou
  - (b) bloc d'alimentation de 575 V en c.a. / 3 phases / 60 Hz, 30 A.
- 3.1.13.2 La rectifieuse plane doit comporter un boîtier de déconnexion qui est monté sur un mur ou une poutre, non loin, et conforme à tous les codes pertinents. Le boîtier illustré à la figure 3-3 pour l'alimentation 208 V est une installation temporaire et doit être remplacé par un boîtier de déconnexion approprié fourni par l'entrepreneur si cette alimentation est utilisée. Si l'alimentation électrique de 575 V est utilisée, l'entrepreneur peut alors utiliser le boîtier de déconnexion existant pour cette alimentation, comme illustré à la figure 3-3, ou l'entrepreneur peut utiliser un autre boîtier de déconnexion qu'il devra livré sous au contrat.
- 3.1.13.3 Si la nouvelle rectifieuse plane nécessite un transformateur, l'entrepreneur peut utiliser le transformateur existant susmentionné ou doit en fournir un nouveau d'un type adéquat et suspendre celui-ci de manière sûre depuis le plafond (aucun espace disponible sur le plancher). La figure 3-5 présente des exemples de transformateurs actuellement suspendus au plafond de l'atelier.



bloc d'alimentation de 208 V en c.a. / 3 phases / 60 Hz, 70 A



bloc d'alimentation de 575 V en c.a. / 3 phases / 60 Hz, 30 A

Figure 3-3 Boîtiers des connexions à une source d'électricité







Figure 3-4 Exemples de transformateurs suspendus au plafond de l'atelier

# 3.2. <u>Tâches</u>

- 3.2.1. L'entrepreneur doit retirer et reprendre la rectifieuse plane NICCO existante.
- 3.2.1.1. L'entrepreneur doit vendre et installer le nouvel équipement, ce qui comprend l'octroi d'un crédit de reprise pour la rectifieuse plane NICCO existante.
- 3.2.1.2. L'entrepreneur doit mettre hors service, préparer au transport et retirer la rectifieuse plane existante ce trouvant dans l'atelier de conception mécanique du CETQ, à l'Imprimerie nationale (IN), au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau (Québec), pièce C-2119.
- 3.2.1.3. Pendant le processus de désassemblage, l'entrepreneur doit effectuer toutes les déconnexions à l'alimentation électrique et en air du bâtiment.

- 3.2.1.4. L'entrepreneur doit préparer la machine à son transport.
- 3.2.1.5. Pendant le processus de retrait, l'entrepreneur doit transporter la rectifieuse plane NICCO existante jusqu'au quai de chargement, au moyen du monte-charge du bâtiment.
- 3.2.1.6. L'entrepreneur doit charger la rectifieuse plane NICCO existante sur son véhicule de livraison.
- 3.2.1.7. Un représentant autorisé de l'entrepreneur doit se trouver sur place durant le retrait et la reprise de la rectifieuse plane NICCO existante, de même que la livraison du nouvel équipement.
- 3.2.1.8. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit charger des déménageurs d'équipement lourd qualifiés de déplacer les machines adjacentes en vue du retrait de l'équipement repris et de la livraison de la nouvelle machine. Tout appareil adjacent déplacé doit être remis en place à son emplacement initial le plus rapidement possible après le déplacement de la nouvelle machine jusqu'à son point d'installation.
- 3.2.1.9. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit affecter un électricien autorisé à travailler au Québec au déplacement du matériel d'éclairage et des câbles/connexions électriques, en vue du retrait de l'équipement repris et de la livraison de la nouvelle machine. Le matériel et les câbles/connexions déplacés doivent être remis en place à leur emplacement initial le plus rapidement possible après le déplacement de la nouvelle machine jusqu'à son point d'installation.
- 3.2.1.10. Les dimensions suivantes du bâtiment de l'IN viser à aider l'entrepreneur à planifier le transport de l'équipement :
  - (a) largeur de la porte du monte-charge 224,79 cm (88,5 po);
  - (b) hauteur de la porte du monte-charge 306,07 cm (120,5 po);
  - (c) profondeur du monte-charge 431,80 cm (170,0 po);
  - (d) capacité de charge du monte-charge 5443 kg (12 000 lb);
  - (e) hauteur minimale du passage allant de l'emplacement de la machine existante jusqu'au corridor situé hors de l'atelier de conception mécanique 254,0 cm (100,0 po).
- 3.2.1.11. L'entrepreneur doit éliminer tout débris de désassemblage et de retrait de la rectifieuse plane NICCO existante.
- 3.2.2. Installation et mise en service
- 3.2.2.1. L'entrepreneur doit installer l'équipement dans les installations du CETQ, dans la pièce 2-C119 du bâtiment de l'IN (au deuxième étage), au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau (Québec).
- 3.2.2.2. L'équipement doit être transporté depuis le véhicule de livraison de l'entrepreneur jusqu'au quai de chargement de l'IN, puis jusqu'à l'atelier de conception mécanique, au deuxième étage, au moyen du monte-charge du bâtiment. Les dimensions susmentionnées se rapportant au retrait de l'équipement existant s'appliquent au transport de la nouvelle machine jusqu'à son emplacement d'installation.
- 3.2.2.3. Tous les câbles de l'équipement doivent être connectés et maintenus en place à l'aide de fixations ou d'autres dispositifs, afin d'assurer l'intégrité mécanique et électrique des connexions et d'en faciliter le débranchement aux fins d'entretien.
- 3.2.2.4. En cours d'installation l'entrepreneur doit effectuer et éprouver toutes les connexions à l'alimentation électrique et en air du bâtiment.
- 3.2.2.5. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en service de l'équipement et à son utilisation par le personnel du CETQ. Il doit notamment réaliser les inspections visuelles, les étalonnages, les vérifications de système, les essais et toute autre

activité exigés selon les procédures d'exploitation normalisées du fabricant visant la mise en service d'un nouvel équipement, afin que ce dernier fonctionne conformément aux exigences

figurant dans le présent EDT et aux spécifications du fabricant.

- 3.2.2.6. L'installation, la mise à niveau, la fixation, le démarrage initial et l'étalonnage de l'équipement doivent être effectués par des représentants autorisés de l'entrepreneur.
- 3.2.2.7. L'entrepreneur doit fournir l'ensemble des outils et du matériel d'installation dont ses représentants autorisés ont besoin.
- 3.2.2.8. L'entrepreneur doit éliminer l'emballage de transport de l'équipement jusqu'à son emplacement d'installation et les débris d'installation.
- 3.2.2.9. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit disposer de sa propre connexion Internet pour effectuer l'installation.

#### 3.2.3. Formation

- 3.2.3.1. L'entrepreneur doit former sur place, en anglais, jusqu'à six (6) membres du personnel du CETQ à propos de l'utilisation et de l'entretien adéquats de l'équipement.
- 3.2.3.2. L'entrepreneur doit fournir des exemplaires papier et électroniques anglais de tous les documents de formation donnés et présentés au personnel formé.
- 3.2.3.3. La formation doit consister en un tutoriel pratique portant au moins sur les sujets suivants :
  - (a) démarrage de l'équipement;
  - (b) mise hors tension de l'équipement;
  - (c) orientation de l'équipement;
  - (d) sécurité relative à l'équipement;
  - (e) utilisation de l'équipement;
  - (f) programmation de l'équipement;
  - (g) entretien de l'équipement.
- 3.2.3.4. Le tutoriel pratique doit consister en ce qui suit :
  - (a) utilisation de l'équipement livré après qu'il eut été installé, éprouvé et mis en service avec succès par l'entrepreneur;
  - (b) utilisation de scénarios et d'échantillons d'essai fournis par le CETQ.
- 3.2.3.5. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit disposer de sa propre connexion Internet pour donner la formation.
- 3.2.3.6. L'entrepreneur doit présenter un rapport sommaire dans lequel sont identifiés tous les stagiaires qui ont suivi la formation, les instructeurs qui l'ont donnée, ainsi que la ou les dates et le ou les emplacements de formation.

3.2.3.7. L'entrepreneur doit fournir à chaque stagiaire un certificat de formation sur lequel figurent le nom du stagiaire et de son organisation, l'activité de formation, la ou les dates et le ou les

emplacements de formation, de même que la signature des personnes autorisées.

#### 3.2.4. Service de soutien

- 3.2.4.1. Un service de soutien doit être mis en place pour répondre aux questions du gouvernement du Canada portant sur l'équipement. Ce service doit notamment consister en un soutien téléphonique assuré durant les heures de bureau courantes de l'entrepreneur, ainsi qu'en un soutien technique par courriel, dans les 48 h suivant une demande, sauf les fins de semaine et les jours fériés.
- 3.2.4.2. Le gouvernement du Canada doit être prévenu par écrit et le plus rapidement possible de tout rappel ou avis relatif à la sûreté du produit, à des défauts de composant, des vulnérabilités de sécurité et tout événement pouvant réduire le rendement et/ou nuire au fonctionnement du produit.
- 3.2.4.3. Tout logiciel exclusif fourni doit consister en sa version la plus récente, être visé par une licence d'utilisation finale complète d'une durée illimitée et figurer sur un ou des CD/DVD ou une ou des clés USB.
- 3.2.4.4. Homologation de l'équipement
  - (a) Rapports d'inspection Pour chaque machine, l'entrepreneur doit présenter un rapport d'inspection signé par un représentant autorisé du fabricant. Le rapport peut être fourni dans un format choisi par l'entrepreneur.
  - (b) Certificat de conformité L'entrepreneur doit présenter un tel document pour confirmer que l'équipement livré a été fabriqué conformément aux spécifications publiées de l'entrepreneur et qu'on a vérifié s'il fonctionne comme prévu. Le certificat doit indiquer l'emplacement et la date de fabrication et être signé par un représentant autorisé du fabricant.
  - (c) Énoncé de conformité L'entrepreneur doit fournir un énoncé de conformité dans lequel il confirme que l'équipement livré respecte les exigences du contrat. L'énoncé peut faire partie du certificat de conformité ou consister en un document distinct.
  - (d) Énoncé de production continue et de maintenance logicielle L'entrepreneur doit fournir un énoncé dans lequel il atteste que la production de l'équipement n'a pas été interrompue, qu'on n'envisage pas de l'interrompre au cours des deux (2) prochaines années et que toute version de maintenance logicielle sera fournie conformément aux modalités du contrat, pendant une période de soutien logiciel de dix (10) ans suivant la livraison de l'équipement.
- 3.2.4.5. Documentation relative à l'équipement L'entrepreneur doit fournir la documentation de soutien suivante relativement à l'équipement livré. Les manuels peuvent fusionnés en au moins un document.
  - (a) Manuel d'utilisation Document fournissant des renseignements détaillés sur le fonctionnement de l'équipement et l'entretien que son utilisateur peut normalement effectuer.
  - (b) Manuel de programmation Document fournissant des renseignements détaillés sur la programmation de la machine.
  - (c) Manuel d'entretien Document fournissant instructions et des renseignements détaillés sur l'entretien préventif et correctif de la machine.

#### 3.3. Contraintes

3.3.1. L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux à exécuter sur place, aux fins de livraison, d'installation, d'essai et de mise en service de l'équipement, ainsi que de formation du personnel du CETQ, durant les heures de bureau courantes de l'atelier de conception mécanique (du lundi au vendredi, entre 7 et 16 h).

#### 3.4. Soutien assuré par le gouvernement du Canada

- 3.4.1. Le gouvernement du Canada permettra à l'entrepreneur d'accéder :
  - (a) au lieu de travail;
  - (b) aux prises d'électricité et d'air comprimé nécessaires;
  - (c) à un espace de stationnement (aux frais de l'entrepreneur).

# 4. PRODUITS LIVRABLES

- 4.1. Équipement L'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants.
- 4.1.1. Une (1) rectifieuse plane à logiciel de CNO intégré.
- 4.1.2. Outils et accessoires
  - (a) un (1) ensemble de flasques de meule installés (deux (2) flasques par ensemble);
  - (b) quatre (4) ensembles supplémentaires de flasques de meule;
  - (c) un (1) extracteur de flasque de meule;
  - (d) deux (2) meules d'au moins 14 po de diamètre;
  - (e) un (1) dresseur de meule à pointe de diamant;
  - (f) un (1) dispositif d'équilibrage de meule;
  - (g) un (1) dispositif d'équilibrage manuel à support d'équilibrage;
  - (h) une (1) sonde de mesure installée à trois (3) axes (X-Y-Z);
  - (i) une (1) prise de 120 V;
  - (j) un (1) ensemble de blocs, d'écrous et de boulons de mise à niveau;
  - (k) un (1) coffre à outils recommandés par le fabricant;
  - (I) un (1) racloir de table recommandé par le fabricant.
- 4.2. Services L'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants.
- 4.2.1. Services de mise hors service et de retrait.
- 4.2.2. Services d'installation et mise en exploitation.
- 4.2.3. Services de formation.
- 4.3. <u>Documentation</u> L'entrepreneur doit fournir les documents ci-après à l'autorité technique.
- 4.3.1. Un (1) rapport d'inspection.
- 4.3.2. Un (1) certificat d'étalonnage.
- 4.3.3. Un (1) certificat de conformité.
- 4.3.4. Un (1) énoncé de conformité.
- 4.3.5. Un (1) énoncé de production continue et de maintenance logicielle.
- 4.3.6. Un (1) manuel d'utilisation.

- 4.3.7. Un (1) manuel de programmation.
- 4.3.8. Un (1) manuel d'entretien.
- 4.3.9. Un (1) ensemble de documentation de formation.
- 4.4. Format de la documentation
- 4.4.1. La documentation, les rapports, ainsi que les certificats et les énoncés de conformité relatifs à l'équipement doivent être fournis en anglais ou en français.
- 4.4.2. La documentation peut être conjuguées dans un ou de multiples fichiers, à la discrétion de l'entrepreneur.
- 4.4.3. La documentation peut être fournie dans un format choisi par l'entrepreneur.
- 4.4.4. Les exemplaires électroniques des produits livrables peuvent être fournis à l'autorité technique par courriel ou avec l'équipement, sur CD/DVD/clé USB.
- 4.4.5. Sauf avis contraire, les documents électroniques fournis doivent avoir été créés dans un format PDF qui permet des recherches.
- 4.4.6. Les documents électroniques doivent être consultables sans mot de passe, procédure d'installation automatique ni connexion Internet.

# PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE A

Les soumissionnaires doivent fournir toute la documentation nécessaire pour prouver la conformité de l'équipement aux exigences pertinentes, y compris des fiches de données techniques, des spécifications, des brochures et/ou tout autre document technique approprié dans lesquels on décrit l'équipement proposé et en montre la conformité. Chaque critère technique obligatoire devrait être pris en considération séparément, dans l'ordre ci-après.

# 1. Critères techniques obligatoires

N°	Critères techniques obligatoires	Documents justificatifs nécessaires
01	L'équipement proposé par le soumissionnaire ne doit pas consister en un prototype ou un appareil d'essai, mais en un équipement éprouvé standard du fabricant qui comporte une technologie de pointe fiable. Afin de démontrer que la solution proposée répond à cette exigence, le soumissionnaire doit fournir avec son offre une liste d'au moins trois (3) projets valides dans laquelle sont identifiés des clients qui ont récemment acheté l'équipement. Pour qu'un projet soit jugé valide, l'équipement s'y rapportant doit :  a) consister en un produit similaire (conforme à toutes les spécifications techniques décrites à la section 3.1 de l'EDT);  b) avoir été vendu au cours des 36 mois précédant la date de clôture de l'appel d'offres.	Pour chaque projet, le soumissionnaire doit joindre à son offre les renseignements suivants :  a) marque et modèle de l'équipement vendu; b) date de vente; c) renseignements techniques relatifs à l'équipement vendu; d) description de la manière dont l'équipement vendu s'avère conforme au critère O1; e) coordonnées du client, y compris le nom et l'adresse de l'organisation, le nom de la personne-ressource, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource.  Les renseignements fournis peuvent être vérifiés auprès du client du soumissionnaire afin de confirmer leur exactitude. Si la vérification des renseignements ne correspond pas aux exigences, la soumission pourrait alors être déclarée inadmissible.
O2	Le soumissionnaire doit fournir des preuves à l'appui de sa proposition pour démontrer que la solution proposée satisfait aux exigences obligatoires précisées dans le tableau de conformité pertinent.	Le soumissionnaire devrait remplir le tableau de conformité aux exigences obligatoires.

Amd. No. - N° de la modif.

## 2. Tableau de conformité aux exigences obligatoires

Là où l'on demande une description ou un renvoi dans la proposition, le soumissionnaire doit fournir une description de la manière dont l'exigence est satisfaite ou un renvoi à sa proposition technique dans laquelle on peut trouver des informations démontrant clairement comment la solution proposée répond à l'exigence en question. Si sa documentation technique ne démontre pas clairement que l'équipement proposé répondra à une exigence spécifique, le soumissionnaire doit fournir des descriptions supplémentaires démontrant comment la solution proposée répondra à l'exigence en question.

Là où l'on demande un énoncé de conformité, le soumissionnaire doit s'engager à respecter l'exigence pendant l'exécution des travaux. Il peut inscrire « Oui » dans la colonne « Conformité », afin d'indiquer un engagement de conformité, ou fournir un énoncé confirmant cet engagement.

TABLEAU DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES				
Para	CONFORM		RMITÉ	
dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	Oui	Non	RÉPONSE DEMANDÉE
3.	EXIGENCES			
3.1.3.	Exigences générales			
3.1.3.1.	L'entrepreneur doit fournir une solution « clé en main » qui comprend ce qui suit : dispositifs connexes, matériel de connexion/d'alimentation électrique, boîtes de déconnexion, transformateurs (suspendus au plafond), canalisations pneumatiques, câbles, étiquettes, matériaux, personnel de déplacement d'équipement lourd, main-d'œuvre de conception, de fabrication, d'assemblage, d'installation et de mise en service du nouvel équipement, de même que de formation à son sujet.			Fournir un énoncé de conformité
3.1.3.2.	L'entrepreneur doit planifier et assurer le transport de l'ancien équipement depuis son emplacement actuel, ainsi que son chargement sur un véhicule à sa disposition, aux fins d'élimination. Il doit également planifier et assurer le transport du nouvel équipement depuis son véhicule de livraison jusqu'au site d'installation.			Fournir un énoncé de conformité

TABLEAU DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES				
Para		CONFORMITÉ		
dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	Oui	Non	RÉPONSE DEMANDÉE
3.1.3.3.	Avant toute livraison, l'utilisation de tous les composants électriques de l'équipement doit avoir été homologuée ou approuvée conformément à la partie 1 du Code canadien de l'électricité, par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes. Par conséquent, les composants électriques de l'équipement doivent être conformes aux exigences pertinentes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et présenter une marque d'homologation de la CSA applicable au Canada, sur un autocollant apposé sur le ou les articles livrés.			Fournir un énoncé de conformité
3.1.4.	La rectifieuse plane doit avoir été fabriquée de façon à présenter les fonctions et à respecter les spécifications suivantes :			Fournir un énoncé de conformité
(a)	colonne à base prolongée aux fins de support d'une poupée de type C;			Fournir une description ou un renvoi
(b)	base de colonne et de table moulée en une seule pièce, et aucune tête porte- meule en surplomb;			Fournir une description ou un renvoi
(c)	axe transversal à course longue sur une structure de table pleine de type T;			Fournir une description ou un renvoi
(d)	glissière transversale prolongée sous la table, sans saillie de table sur toute la longueur de course;			Fournir une description ou un renvoi
(e)	déplacement de la table complètement guidé par des glissières en V double grattées à la main;			Fournir une description ou un renvoi
(f)	alimentation longitudinale par servomécanisme et vis à billes;			Fournir une description ou un renvoi
(g)	systèmes de rétroaction par échelles linéaires en verre, selon des axes transversal et vertical (résolution d'au moins 0,000002 po);			Fournir une description ou un renvoi
(h)	dispositif de refroidissement autonome qui assure une température stable de la tête porte-broche moulée selon une tolérance de ± 0,1 °C (le dispositif doit pouvoir être installé dans l'espace disponible, avec la rectifieuse plane);			Fournir une description ou un renvoi

TABLEAU DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES				
Para		CONFORMITÉ		, ,
dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	Oui	Non	RÉPONSE DEMANDÉE
(i)	système de refroidissement et d'aspiration de poussière comprenant un éliminateur de gouttelettes, un séparateur magnétique et un filtre à lit de papier;			Fournir une description ou un renvoi
(j)	compatibilité avec l'alimentation en air comprimé du bâtiment (120 lb/po²), si la rectifieuse plane en nécessite une;			Fournir une description ou un renvoi
(k)	axe vertical à glissière linéaire d'une exactitude de 0,000004 po (0,1 µm);			Fournir une description ou un renvoi
(1)	enceinte complète à portes qui se verrouillent l'une à l'autre et à dessus ouvert, afin de faciliter l'utilisation d'une grue d'atelier servant à travailler des pièces lourdes;			Fournir une description ou un renvoi
(m)	servocommandes et servomoteurs de déplacement axial (unités d'entraînement non hydrauliques);			Fournir une description ou un renvoi
(n)	fonctionnement par CNO;			Fournir une description ou un renvoi
(o)	volants de positionnement manuel de la table et de la meule;			Fournir une description ou un renvoi
(p)	réservoir d'huile interne;			Fournir une description ou un renvoi
(q)	surface de travail de la table mesurant au moins 15,0 po de longueur sur 30,0 po de largeur;			Fournir une description ou un renvoi
(r)	poids sur la table (y compris le mandrin) atteignant 1000 lb;			Fournir une description ou un renvoi
(s)	mandrin électromagnétique à contrôle variable;			Fournir une description ou un renvoi
(t)	mandrin mesurant au moins 31,0 po de longueur sur 15,0 po de largeur;			Fournir une description ou un renvoi
(u)	déplacement longitudinal d'au moins 39 po;			Fournir une description ou un renvoi
(v)	débit d'alimentation longitudinale réglable d'au moins 10 à 125 pi/min;			Fournir une description ou un renvoi
(w)	déplacement transversal d'au moins 17 po;			Fournir une description ou un renvoi
(x)	débit d'alimentation transversale rapide réglable (sans coupage) d'au moins 5 à 175 pouces/min;			Fournir une description ou un renvoi
(y)	débit d'alimentation transversale par poignée de réglage d'au moins 0,0005 à 0,375 po/tr;			Fournir une description ou un renvoi
(z)	intervalles d'alimentation transversale d'au moins 0,00001 po;			Fournir une description ou un renvoi
(aa)	hauteur centrale de la broche depuis la table – colonne d'au moins 27,0 po d'hauteur;			Fournir une description ou un renvoi

	TABLEAU DE CONFORMITÉ A	UX EXIG	ENCES C	BLIGATOIRES
Para		CONFO	ORMITÉ	
dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	Oui	Non	RÉPONSE DEMANDÉE
(bb)	débit d'alimentation rapide réglable de la tête porte-meule (sans coupage) d'au moins 5 à 75 pouces/min;			Fournir une description ou un renvoi
(cc)	débit d'alimentation de la tête porte- meule par poignée de réglage d'au moins 0,0005 à 0,15 po/tr;			Fournir une description ou un renvoi
(dd)	intervalles d'alimentation de la tête porte-meule d'au moins 0,00001 po;			Fournir une description ou un renvoi
(ee)	caractéristiques et fonctions de meulage cylindrique :			Fournir une description ou un renvoi
a.	base d'acier pour outils renforcés et meulés;			Fournir une description ou un renvoi
b.	meulage de pièces entre des centres d'au plus 7 po de longueur;			Fournir une description ou un renvoi
C.	meulage et vérification de pièces selon une lecture totale de 0,00005 po;			Fournir une description ou un renvoi
d.	moteur refroidi par ventilateur;			Fournir une description ou un renvoi
e.	poulie à vitesse réglable;			Fournir une description ou un renvoi
f.	centres d'acier interchangeables pour outils renforcés;			Fournir une description ou un renvoi
g.	réglage de cône de contre-poupée;			Fournir une description ou un renvoi
h.	réglage de position de contre-poupée et de poupée fixe;			Fournir une description ou un renvoi
i.	centre de poupée fixe sur piston coulissant facilitant le chargement de pièces;			Fournir une description ou un renvoi
j.	porte-outil diamant intégré permettant un dressage rapide des meules;			Fournir une description ou un renvoi
k.	outil diamant recommandé par le fabricant aux fins d'utilisation dans le porte-outil diamant;			Fournir une description ou un renvoi
I.	déconnexion par interrupteur ( <i>on/off</i> ) de cloison aux fins de fixation d'accessoires de meulage.			Fournir une description ou un renvoi
3.1.5.	La rectifieuse plane doit comprendre les accessoires et les pièces suivantes :			Fournir un énoncé de conformité
(a)	un (1) ensemble de flasques de meule installés (deux (2) flasques par ensemble);			Fournir une description ou un renvoi
(b)	quatre (4) ensembles supplémentaires de flasques de meule;			Fournir une description ou un renvoi
(c)	un (1) extracteur de flasque de meule;			Fournir une description ou un renvoi
(d)	deux (2) meules d'au moins 14 po de diamètre;			Fournir une description ou un renvoi

	TABLEAU DE CONFORMITÉ AI	JX EXIGI	ENCES C	DBLIGATOIRES
Para		CONFO	RMITÉ	,
dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	Oui	Non	RÉPONSE DEMANDÉE
(e)	un (1) dresseur de meule à pointe de diamant;			Fournir une description ou un renvoi
(f)	un (1) dispositif d'équilibrage de meule;			Fournir une description ou un renvoi
(g)	un (1) dispositif d'équilibrage manuel à support d'équilibrage;			Fournir une description ou un renvoi
(h)	une (1) sonde de mesure installée à trois (3) axes (X-Y-Z);			Fournir une description ou un renvoi
(i)	une (1) prise de 120 V;			Fournir une description ou un renvoi
(j)	un (1) ensemble de blocs, d'écrous et de boulons de mise à niveau;			Fournir une description ou un renvoi
(k)	un (1) coffre à outils recommandés par le fabricant;			Fournir une description ou un renvoi
(1)	un (1) racloir de table recommandé par le fabricant.			Fournir une description ou un renvoi
3.1.6.	Le moteur de broche doit être conforme aux exigences physiques et de rendement suivantes :			Fournir un énoncé de conformité
(a)	puissance d'au moins 9,5 HP;			Fournir une description ou un renvoi
(b)	vitesse présentant une plage d'au moins 400 à 2500 tr/min;			Fournir une description ou un renvoi
(c)	vitesse réglable par l'opérateur selon au moins dix (10) intervalles, dans la plage de vitesse;			Fournir une description ou un renvoi
(d)	affichage de la vitesse;			Fournir une description ou un renvoi
(e)	instrument de mesure de charge à affichage distinct de celui de l'écran de commande.			Fournir une description ou un renvoi
3.1.7.	Si une alimentation en air externe s'avère nécessaire, cette dernière doit être rattachée à une source d'air de bâtiment de 120 lb/po² et fonctionner à partir de celle-ci.			Fournir un énoncé de conformité
3.1.8.	La rectifieuse plane doit respecter les exigences d'espace suivantes.			Fournir un énoncé de conformité
(a)	Espace de plancher disponible maximale : 168 po de longueur sur 130 po de largeur sur 100 po d'hauteur.			Fournir une description ou un renvoi
(b)	Poids net : au moins 10 000 lb.			Fournir une description ou un renvoi
(c)	Poids net : au plus 12 000 lb.			Fournir une description ou un renvoi

3.1.9.	Les commandes de la rectifieuse plane doivent être conformes aux exigences		Fournir un énoncé de conformité
	de rendement ci-après :		
(a)	CNO FANUC 32i-B à interface;		Fournir une description ou un renvoi
(b)	interface sous Windows;		Fournir une description ou un renvoi
(c)	panneau de commande comportant un écran en couleurs;		Fournir une description ou un renvoi
(d)	panneau de commande mesurant au plus 10 po d'épaisseur;		Fournir une description ou un renvoi
(e)	panneau de commande qui bascule, aux fins de chargement de matériaux;		Fournir une description ou un renvoi
(f)	clavier d'entrée manuelle de données;		Fournir une description ou un renvoi
(g)	clés à membrane;		Fournir une description ou un renvoi
(h)	intervalle de programmation d'au moins 0,000004 po;		Fournir une description ou un renvoi
(i)	programmation conversationnelle sur le panneau de commande comportant un affichage en temps réel de la roue et des fonctions d'entrées de programmation de code G se rapportant aux pièces;		Fournir une description ou un renvoi
(j)	préparation de tâches et configuration de la rectifieuse plane de type intégré comprenant ce qui suit :		Fournir une description ou un renvoi
a.	création et actualisation de bibliothèques de gestion de données de meule présentant au moins dix (10) configurations de meule;		Fournir une description ou un renvoi
b.	enregistrement de coordonnées de meule;		Fournir une description ou un renvoi
C.	enregistrement de position de dresseur;		Fournir une description ou un renvoi
d.	programmation de toutes les fonction de dressage;		Fournir une description ou un renvoi
e.	programmation de toutes les fonction de meulage;		Fournir une description ou un renvoi
f.	programmation de toutes les fonction de sonde;		Fournir une description ou un renvoi
g.	paramètres de rétroaction et de mesure de type automatique;		Fournir une description ou un renvoi
h.	programmation de cycles préétablis aux fins de travaux multiples.		Fournir une description ou un renvoi

3.1.10.	La rectifieuse plane doit fonctionner selon les cycles de meulage suivants :		Fournir un énoncé de conformité
(a)	meulages multiples d'après au moins quatre (4) zones de course distinctes se prêtant à diverses pièces, dans chacune des zones, lesquelles doivent présenter des tracés de travail programmés uniques;		Fournir une description ou un renvoi
(b)	cycle de meulage longitudinal (avant et arrière);		Fournir une description ou un renvoi
(c)	cycle de meulage de contour;		Fournir une description ou un renvoi
(d)	cycle de meulage par poinçon à épaulement;		Fournir une description ou un renvoi
(e)	cycles de meulage à fente égale et inégale;		Fournir une description ou un renvoi
(f)	dressage et meulage de type conique selon un angle établi;		Fournir une description ou un renvoi
(g)	dressage et meulage de type circulaire d'après un arc établi.		Fournir une description ou un renvoi
3.1.11.	Le logiciel de commande intégré doit consister en un programme composé des cycles de meulage suivants :		Fournir un énoncé de conformité
(a)	meulage de finition longitudinal standard;		Fournir une description ou un renvoi
(b)	meulage longitudinal en cours de saut rapide à l'emplacement de meulage suivant d'une pièce;		Fournir une description ou un renvoi
(c)	meulage de fente à profondeur égale;		Fournir une description ou un renvoi
(d)	meulage de fente à profondeur inégale;		Fournir une description ou un renvoi
(e)	meulage selon un tracé;		Fournir une description ou un renvoi
(f)	meulage de contour;		Fournir une description ou un renvoi
(g)	meulage cylindrique;		Fournir une description ou un renvoi
(h)	meulage polyvalent;		Fournir une description ou un renvoi
3.1.12.	La rectifieuse plane doit présenter les fonctions suivantes :		Fournir un énoncé de conformité
(a)	sondage effectué d'après trois (3) axes, verticalement et transversalement, afin de respecter des spécifications d'exactitude particulière dans chaque direction;		Fournir une description ou un renvoi
(b)	sondage avant, pendant et après le meulage à compensation automatique (mesure du travail, comparaison des résultats selon une valeur de référence et meulage de suivi automatique aux fins de correction, si le travail ne respecte pas la tolérance);		Fournir une description ou un renvoi

Buyer ID - Id de l'acheteur DLP 9-2-1

(c)	cycles de mesure établis par l'utilisateur;		Fournir une description ou un renvoi
(d)	résolution de mesure de sondage d'au moins 0,000002 po.		Fournir une description ou un renvoi

### **ANNEXE B**

## BARÈME DE PRIX

À insérer à partir de la pièce jointe de partie 3, lors de l'octroi du contrat.

### **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3**

#### Tableau 1 : besoin

Une valeur de 0,00 \$ sera attribuée aux champs de prix vides. Les soumissionnaires devraient inscrire « Aucun frais » ou « 0,00 \$ » pour les éléments auquel aucun frais n'est attribué. Lorsque le prix d'un élément fait partie de celui d'un autre élément, les soumissionnaires devraient inscrire « Inclus dans l'élément n° x ».

N°	Description	Nombre	Unité	Prix	Prix calculé
		d'unités	de dist.	unitaire fixe (\$CAN)	(\$CAN) (nombre d'unités X prix
			uist.	(\$CAN)	unitaire fixe)
Biens	- Selon l'EDT, annexe A (produits livrables), section	s 4.1. 4.3 e	et 4.4.		i amana may
1	Rectifieuse plane	1	Ch.	\$	\$
2	Logiciel de CNO intégré	1	Ch.	\$	\$
3	Manuel d'utilisation	1	Ch.	\$	\$
4	Manuel de programmation	1	Ch.	\$	\$
5	Manuel d'entretien	1	Ch.	\$	\$
Outils	et accessoires	1		1	T
6	Un (1) ensemble de flasques de meule installés (deux (2) flasques par ensemble)	1	Ens.	\$	\$
7	Quatre (4) ensembles supplémentaires de flasques de meule	4	Ens.	\$	\$
8	Un (1) extracteur de flasque de meule	1	Ch.	\$	\$
9	Deux (2) meules d'au moins 14 po de diamètre	2	Ch.	\$	\$
10	Un (1) dresseur de meule à pointe de diamant	1	Ch.	\$	\$
11	Un (1) dispositif d'équilibrage de meule	1	Ch.	\$	\$
12	Un (1) dispositif d'équilibrage manuel à support d'équilibrage	1	Ch.	\$	\$
13	Une (1) sonde de mesure installée à trois (3) axes (X-Y-Z)	1	Ch.	\$	\$
14	Une (1) prise de 120 V	1	Ch.	\$	\$
15	Un (1) ensemble de blocs, d'écrous et de boulons de mise à niveau	1	Ens.	\$	\$
16	Un (1) coffre à outils recommandés par le fabricant	1	Ch.	\$	\$
17	Un (1) racloir de table recommandé par le fabricant	1	Ch.	\$	\$
Les pi	ces – Selon l'EDT, annexe A (produits livrables), sect rix doivent comprendre tous les frais de déplacemen que tout autre coût assumé par le représentant du ve	it, de loger	nent, d'a	limentation et	de subsistance,
18	Services de mise hors service et de retrait (annexe A, tâche 3.2.1)	1	Lot	\$	\$
19	Services d'installation et mise en exploitation (annexe A, tâche 3.2.2)	1	Lot	\$	\$
	ces de formation (annexe A, tâche 3.2.3)				
20	Manuel de formation	1	Lot	\$	\$
21	Tutoriel pratique	1	Ch.	\$	\$
22	Rapport de formation sommaire	1	Ch.	\$	\$
23	Certificat de formation	1	Lot	\$	\$

Servi	ce de soutien (annexe A, tâche 3.2.4)							
24	Soutien téléphonique et par courriel	1	Lot	\$	\$			
25	Illimitee et sauvegarde sur CD/DVD ou cie USB							
Home	ologation de l'équipement							
26	Rapports d'inspection	1	Ch.	\$	\$			
27	Certificat de conformité	1	Ch.	\$	\$			
28	Énoncé de conformité	1	Ch.	\$	\$			
29	Énoncé de production continue et de maintenance logicielle	\$	↔					
Repri	se							
30	Valeur de reprise de la machine existante	1	Ch.	\$	\$			
	Prix évalué total de la soumission = Addition (+) des éléments 1 à 29 moins (-) l'élément 30							
			Taxes a	applicables	\$			
				TOTAL	\$			

# ANNEXE « C »LISTE DE VÉRIFICATION RELATIVE AUX EXIGENCES DE SÉCURITÉ

			Contract Number / Numero du co	entrat
Government Gouverner of Canada du Canada	nent		W8486-249310	muac
- Ci Cariada da Cariada	*	Seci	unity Classification / Classification of	de sécurité
			Unclassified	
	SECURITY REQUIREM	ENTS CHECK LIST	(SRCL)	
	RIFICATION DES EXIGEN	CES RELATIVES A		
ART A - CONTRACT INFORMATION / PART Originating Government Department or Organ			ranch or Directorate / Direction gé	nérale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'or	D110		Quality Engineering Test Establishr	
a) Subcontract Number / Numéro du contrat o	de sous-traltance 3. b)	Name and Address of	Subcontractor / Nom et adresse du	sous-traitant
Brief Description of Work / Brêve description				
Purchase, delivery, installation, testing, commission Delivery Address: DND, QETE Supply, NPB Build				
a) Will the supplier require access to Controll				✓ No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des march			the Technical Data Control	Non L Ou
b) Will the supplier require access to unclassi Regulations?	med military technical data subj	ect to the provisions of	the Technical Data Control	No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des donné sur le contrôle des données techniques?	es techniques militaires non cia	issifiées qui sont assuj	ettles aux dispositions du Régieme	ent
Indicate the type of access required / Indique	er le type d'accès requis			
a) Will the supplier and its employees require	access to PROTECTED and/o	r CLASSIFIED Informa	ation or assets?	No Ye
Le fournisseur ainsi que les employés auro (Specify the level of access using the char-	_	ents ou à des blens PR	ROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non Ou
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le t		lon 7. c)		
<ul> <li>b) Will the supplier and its employees (e.g. ci PROTECTED and/or CLASSIFIED Informs</li> </ul>		f) require access to res	stricted access areas? No access	to No Ye
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nett		auront-lis accès à des :	zones d'accès restreintes? L'accè:	
à des renseignements ou à des biens PRO				Date Disc
<li>c) is this a commercial courier or delivery req S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de</li>				No Yes
a) Indicate the type of information that the su	poller will be required to access	/ Indiquer le type d'inf	formation auguel le fournisseur dev	ra avoir accès
Canada	NATO / OT		Foreign / Étrang	
b) Release restrictions / Restrictions relatives	à la diffusion			
No release restrictions	All NATO countries		No release restrictions	
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTA	N	Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable A ne pas diffuser				
	Desidered to 11 being a		Secretaria de Colombia do	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à		Restricted to: / Limité à :	
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(les): / F	reciser le(s) pays :	Specify country(les): / Pré	ciser le(s) pays :
c) Level of Information / Niveau d'Information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTEGÉ A	NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED		PROTÈGÉ A PROTECTED B	-
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RES	STREINTE	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
BECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET	
BECRET	COSMIC TRÉS SECRE	ET	SECRET	
TOP SECRET TRÉS SECRET			TOP SECRET TRÉS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÉS SECRET (SIGINT)			TRÉS SECRET (SIGINT)	
	Security Classification	/ Classification de sécu	irité	_
TB8/8CT 350-103(2004/12)	occomy classification			
TB8/8CT 350-103(2004/12)	_	classified		( ˈˈanada
TB8/8CT 350-103(2004/12)	_	classified		Canadä

*	Government of Canada	Gouverneme du Canada	nt	Contra	ct Number / Numero du W8486-249310	contrat		
				Security Cla	ssification / Classification Unclassified	de sécurité		
					Unclassified			
. Will the supp Le fournisse		ss to PROTECTED à des renseigneme		BEC Information or assets? EC désignés PROTÉGÉS et/ou	CLASSIFIÉS?	No Non Out		
. Will the supp	plier require acces		sitive INFOSEC Information	or assets? C de nature extrêmement délli	rate?	No Yes		
Short Title(s	) of material / Titre	e(s) abrégé(s) du n						
	lumber / Numéro ( SONNEL (SUPPL		- PERSONNEL (FOURNIS	BEUR)				
0. a) Personn	el security screeni	ing level required /	Niveau de contrôle de la se	curité du personnel requis				
~	COTE DE FIABI	LITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET		ECRET		
	TOP SECRET- TRÉS SECRET SITE ACCESS		NATO CONFIDENT			TOP SECRET TRÉS SECRET		
	ACCÉS AUX EN	IPLACEMENTS						
	Special commen Commentaires s	rts: péclaux : Contra	ctor personnel to work onsit	e in operational zone to install o	equipment and to provide	training.		
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: SI plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.								
	creened personne	el be used for porti	ons of the work?		uon de la securite doit e	No Yes		
_	Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  If Yes, will unscreened personnel be escorted?  No Yes							
_	_	onnel en question s				Non Out		
		PLIER) / PARTIE ( RENSEIGNEME	C - MESURES DE PROTEC NTS / BIENS	TION (FOURNISSEUR)				
						No □Yes		
_		ed to receive and s	store PROTECTED and/or (	CLASSIFIED Information or ass	ets on its site or	Non Out		
premises?  Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou  CLASSIFIÉS?  NonO								
CLASSI	V							
1. b) Will the								
1. b) Will the	Isseur sera-t-II ten					4/		
1. b) Will the : Le foum PRODUCTIO 1. c) Will the p occur at: Les Insta	Isseur sera-t-II ten  N  roduction (manufathe supplier's site (	cture, and/or repair	renseignements ou des ble and/or modification) of PRO			No Non Out		
1. b) Will the : Le foum PRODUCTIO 1. c) Will the p occur at: Les Insta et/ou CL	Isseur sera-t-II ten  N  roduction (manufa- the supplier's site ( sillations du fourniss ASSIFIÉ?	nu de protéger des cture, and/or repair or premises? seur serviront-elles	renseignements ou des ble and/or modification) of PRO à la production (fabrication e	ns COMSEC?  TECTED and/or CLASSIFIED m	i) de matériel PROTÉGÉ	Non Out		
1. b) Will the : Le fourni PRODUCTIO 1. c) Will the p occur at: Les insta et/ou CL INFORMATIO 1. d) Will the s informati Le fourni	isseur sera-t-il ten  in i	nu de protéger des cture, and/or repair or premises? seur serviront-eiles (IT) MEDIA / 8 d to use its IT syster or utiliser ses propr	and/or modification) of PRO  à la production (fabrication e  UPPORT RELATIF À LA Te  ms to electronically process, es systèmes informatiques p	ns COMSEC?  TECTED and/or CLASSIFIED m  You réparation et/ou modification	i) de matériel PROTÉGÉ FION (TI) and/or CLASSIFIED	Non Out		
1. b) Will the: Le fourni PRODUCTIO 1. c) Will the p occur at: Les Insta et/ou CL INFORMATIO 1. d) Will the s Informati Le fourni renseign 1. e) Will there Disposer	isseur sera-t-il ten  roduction (manufa- the supplier's site of illations du fourniss ASSIFIÉ?  IN TECHNOLOGY  supplier be required on or data? Isseur sera-t-il tenu ements ou des doi t be an electronic il	cture, and/or repair or premises? seur serviront-elles (IT) MEDIA / 8 d to use its IT syster of d'utiliser ses propr nnées PROTÉGÉS	and/or modification) of PRO/ à la production (fabrication el UPPORT RELATIF À LA Té us to electronically process, es systèmes informatiques p et/ou CLASSIFIÉS?	ns COMSEC?  TECTED and/or CLASSIFIED m  Vou réparation et/ou modification  CHNOLOGIE DE L'INFORMAT  produce or store PROTECTED a	i) de matériel PROTÉGÉ  TION (TI)  and/or CLASSIFIED  lectroniquement des	Non Out		

maetgnements / Biers	Gov										011						
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified  TC - (continued) I PARTIE C - (suite) For users completing the form manuality use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguarding required at the supplier's sitile(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manualisment dolvent utiliser le tableau récapitulatif cl-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.  For users completing the form online (vis the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  For users completing the form online (vis the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  For users completing the form online (vis the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions, and is a summary chart is automatically populated by your responses to previous questions, and is a summary chart is automatically populated by your responses to previous questions, and is a summary chart is automatically populated by your responses to previous questions, and is a summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  SUMMARY CHART / TABLEAU RECAPITULATIF  Classification is protected.  A B C Conscients.  SUMMARY CHART / TABLEAU RECAPITULATIF  Classification is protected.  A B C Conscients.  SECRET		ernm	nent	t	Gouverner	ent					Contract N					ī	
To users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuallement dolvent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niheaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.  For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement salsies dans le tableau récapitulatif.  SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF  Categorie PROTECE CASSIFIED NATO NATO NATO NATO COMBEC COMBECT DASSIFIED NATO NATO NATO SECRET DASSIFIED COMPLISION DIVISION DIVISION NATO NATO SECRET DASSIFIED COMPLISION NATO NATO SECRET DASSIFIED	010	anac	HCI.		uu odnada					Secui	nty Classif					curité	
For users completing the form mainually use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguarding required at the supplier's sitle(s) or previous.  Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement dolvent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.  For users completing the form oniline (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement salsies dans le tableau récapitulatir.  SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF  Cultippry PROTECTED CLASSIFIED NATO NATO NATO COSINC PROTECTED A B C CONFIDENTIAL SECRET TIRES SECRET NESTISETED NATO NATO NATO COSINC PROTECTED CONFIDENTIAL SECRET TIRES SECRET NESTISETED NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO CONFIDENTIAL SECRET TIRES SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO CONFIDENTIAL SECR										2000	,						
Constiguence  A B C Constiguentum. Secret Scent Restricted Constiguentum. Secret Tree Tree Secret Tree Secret Tree Tree Secret	For users compli- site(s) or premis- Les utilisateurs onliveaux de sauv For users compli- Dans le cas des	eting es. qui rei egard eting utilis	the f mpli de re the f ateu	form ssen equis form rs qu	manually use it le formulaire aux installatio online (via th	manuell ons du fou e Internei le formula	ement do imisseur. i), the sun aire en lig	ivent utiliser nmary chart i ne (par inten	le tableau réc s automaticali net), les répor	apitulatif y populat ises aux	d-dessous ed by your questions	pou	ir Ind	ilque es to	r, pour chaque	e catégori stions.	e, les
Constiguence  A B C Constiguentum. Secret Scent Restricted Constiguentum. Secret Tree Tree Secret Tree Secret Tree Tree Secret	Category	200	TECT	ED.	0.4	esirirn			NATO						COMSEC		
A B C CONFIDENTIAL SECRET THES NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET THES SECRET THESE SECR	Catégorie														-		
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent LVERS sera-t-elle PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTECTED and/or CLASSIFIED?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec		A	В	С		SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL		TOP SECRET COSMIC		OTEG	-	1	SECRET	SECRET
Media / gepert 11 Link / Link	formation / Assets										SECRET						
. a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	enseignements / Biers roduction			H									H	H			
La) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.  b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	Media /	Ī										Ī	Ĭ				
.a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTEGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.  b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTEGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	Link /																
															L note with	Non	
	attachments Dans l'affirm « Classificati	(e.g. ative, ion de	SEC , cla 9 8 6	rm b	y annotating T with Attach Ier ie présent	ments). formulai	re en Ind	iquant le niv	eau de sécur	rité dans	la case in	titui	ée				

### ANNEXE « D » de LA PARTIE 3 DE L'APPEL D'OFFRES

### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

eneur accepte d'être payé au moyen de l'un ou l'autres des instruments de paiement lue suivants :
( ) paiement direct (au Canada et à l'étranger);
( ) échange de données informatisé (EDI);
( ) virement télégraphique (à l'étranger uniquement).

#### ANNEXE « E »

## Formulaire du fabricant d'origine

### FORMULAIRE DE CERTIFICATION DU FABRICANT D'ORIGINE

Formulaire de certification du fabricant d'origine						
Le présent document vise à confirmer que le fabricant d'origine de l'équipement identifié ci-après a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à entretenir ses produits dans le cadre de tout contrat issu de l'appel d'offres suivant.						
Nom du fabricant d'origine :						
Signature du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Nom en lettres d'imprimerie du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Titre en lettes d'imprimerie du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Adresse du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Numéro de téléphone du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Numéro de télécopieur du représentant autorisé du fabricant d'origine :						
Date de signature :						
Numéro d'appel d'offres :						
Nom du soumissionnaire :						